



JEU-CONCOURS (jusqu'au 31 octobre 2021)

« À LA DÉCOUVERTE DES ESPACES NATURELS SENSIBLES DU CHER »

LES SABLONS DE CORQUOY

1. Donnez trois noms de papillons que l'on peut apercevoir sur le site :

1: 2:
3:

2. L'Ambroisie est une plante particulière. Pourquoi ?

- Elle est allergène C'est une plante médicinale Elle servait à nourrir le bétail autrefois

3. Juste avant le panneau « Le Cher, une rivière dynamique », vous apercevez sur votre gauche un arbre plus original que les autres. Quel est son nom ?

- Frêne commun  Érable sycomore commun 

Indice : il est considéré comme invasif. Cela veut dire qu'il va se développer au détriment des arbres typiques de notre région.

4. À quel siècle a été dévié le cours du Cher vers son lit actuel ?

- XVI^e siècle XVI^e siècle XVIII^e siècle

5. Les berges du Cher sont actuellement colonisées par certains arbres. Précisez quelles essences sont concernées ?

- Chênes et frênes Saules et peupliers Prunelliers et Aubépine

6. Qu'est-ce que le lit mineur d'une rivière ?

- Cheminement souterrain d'une rivière Endroit où la rivière coule naturellement
 L'espace où les eaux de la rivière vont s'épancher en cas de crues

7. Quel est le mammifère rare que l'on peut retrouver sur le Cher ?

- Le sanglier Le castor Le ragondin



Extrait du règlement

Espaces sensibles néanmoins accessibles au public, les ENS du Cher sont des lieux parfaits pour se balader et découvrir la faune et la flore locales. Pour rendre cette expérience plus ludique, le Département du Cher vous propose un jeu-concours.

Les sites concernés sont :

- le Sentier de la Salamandre à Vierzon
- la Tourbière de la Guette à Neuvy-sur-Barangeon
- le Coteau de Coillard à Saint-Georges-sur-Moulon
- les Sablons de Corquoy
- le Bocage de Noirlac à Bruère-Allichamps
- l'étang de Goule à Bessais-le-Fromental
- le Lac de Sidaillies

Modalités de participation :

Chaque site ENS est associé à un questionnaire, pour lequel seules les réponses figurant sur les panneaux pédagogiques et l'application mobile seront considérées comme justes et recevables.

Une fois le questionnaire rempli, transmettez-le au Conseil départemental par courrier postal ou électronique pour qu'il soit vérifié. Si l'ensemble des réponses est correct, le questionnaire vaut bulletin de participation pour le tirage au sort.

Petite astuce : pour augmenter les chances de gagner, n'hésitez pas à parcourir les 7 sites sélectionnés et à envoyer les questionnaires correspondants !

Un seul questionnaire par ENS et par foyer (même nom de famille, même adresse postale) sera accepté.

Des lots d'exception sont à gagner ! Bonne balade...



Coordonnées du participant :

Nom : Prénom :

Adresse postale :

Téléphone :

Adresse électronique :

J'ai pris connaissance du règlement du jeu-concours et j'accepte les conditions de participation.

Questionnaire à renvoyer jusqu'au 31 octobre 2021 à :

• Conseil départemental du Cher

Hôtel du Département - 1 place Marcel-Plaisant - 18023 BOURGES CEDEX

ou

• tourisme@departement18.fr

Attention la taille maximale de la pièce jointe doit être inférieure à 20 Mo.

Règlement complet du jeu-concours et informations complémentaires
sur les Espaces naturels sensibles du Cher disponibles sur :
departement18.fr/sortie-nature

